

CAMP MILITAIRE DE MONTMAGNY (P.Q.)

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé un contrat pour l'agrandissement du camp militaire de Montmagny?

2. Dans l'affirmative, à qui ce contrat a-t-il été accordé et à quel prix?

3. Quels sont les montants qui ont été payés à date en vertu de ce contrat?

L'hon. M. RALSTON:

1. Oui.

2. J.-P.-A. Normand, L'Islet (P.Q.). Le coût total, au 6 janvier 1943, s'établit à \$154,693.53.

3. Au 6 janvier 1942, on avait payé le montant de \$151,401.78.

M. ROY:

1. Combien le Gouvernement a-t-il payé les terrains nécessaires à l'établissement du camp militaire de Montmagny?

2. A qui le ou les paiements ont-ils été faits et quel est le montant dans chaque cas?

L'hon. M. RALSTON:

1 et 2. Des parties de trois propriétés ont été expropriées. Le propriétaire, M. E. de la Durantaye, a accepté la somme offerte, \$100, pour une parcelle de terrain requise pour une chaussée. L'acte de transfert a été opéré.

Les deux autres propriétaires se sont vu adjudger les sommes suivantes:

Henri & Joseph Kirouac	\$1,690
Louis C. Dupuis	1,342

Une avance de 50 p. 100 de la somme adjudgée a été versée, sans préjudices de droits, à chacun de ces deux propriétaires.

Les versements finals à ces propriétaires attendent la décision de la Cour de l'Echiquier.

ST. LAWRENCE ALLOYS METALS COMPANY

M. ROY:

1. Le Gouvernement est-il au courant de certains bénéfices excessifs à la St. Lawrence Alloys Metals Company, de Beauharnois?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle en est la nature, et quelles mesures a-t-on prises dans cette affaire?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.

Le ministère des Munitions et approvisionnements a adjudgé à cette firme sept commandes au montant de \$2,703. Ces contrats ont été accordés à la suite d'une demande de soumissions.

La division de la vente des rebuts du ministère des Munitions et approvisionnements a vendu à la St. Lawrence Alloys Metals Co. des tournures d'acier pour un montant de \$114,131.78 en huit ventes opérées du 15 octobre 1941 au 31 juillet 1942. Ces rebuts ont été vendus au prix le plus élevé offert par soumissions ou au prix maximum fixé par le contrôleur de l'acier.

2. Voir réponse au n° 1.

LOCATION D'UN IMMEUBLE DE REGINA

M. STOKES:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il loué l'édifice situé à l'angle de la 14e Avenue et de la rue Broad dans la ville de Regina?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui l'a-t-il loué?

3. Quelle est la durée du bail?

4. Quel est le loyer annuel payable en vertu du bail?

5. M. J. M. Broderick est-il président de la compagnie locatrice?

6. M. Broderick a-t-il été récemment nommé à quelque position à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

7. Dans le cas de l'affirmative, à quel poste et à quel salaire?

L'hon. M. McLARTY:

1. Oui.

2. Saskatchewan Motor Company, Limited.

3. Trois ans à compter de la date d'occupation, avec option pour la Couronne de renouveler le bail pour une autre période de trois ans aux mêmes conditions.

4. \$10,000 par année.

5. L'offre de la compagnie de louer l'édifice était signé par J. M. Broderick, président.

6. M. Broderick a obtenu une position à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

7. La position de représentant en charge du rationnement des pneus à Regina au salaire de \$3,600 par année.

"THE BATTLE OF BRAINS"

M. DIEFENBAKER:

1. Combien a-t-on fait imprimer d'exemplaires de la plaquette "The Battle of Brains"?

2. A qui en a-t-on fait la distribution, et quel ministère a fait cette distribution?

3. Qui a préparé le sujet de cette publication?

4. Quant a-t-on fait la distribution des premiers exemplaires?

5. A-t-on procédé à quelques révisions depuis la première édition, et, dans l'affirmative, sur quels points?

L'hon. M. RALSTON:

1. 1,500 exemplaires de "The Battle of Brains" ont été imprimés.

2. Aux centres d'instruction et aux unités de l'armée active et de la réserve par le directeur de l'instruction militaire, ministère de la Défense nationale. Deux cents exemplaires ont été adressés au Corps d'aviation royal canadien.

3. Le juge W. F. Lindal et sa femme, avec la collaboration d'éducateurs du Manitoba.

4. Des exemplaires furent adressés aux centres d'instruction le 16 septembre 1941, et aux districts militaires pour distribution aux unités, le 14 octobre 1941.